

Communiqué de presse

Le SDEI36 et le SDEER17 s'ouvrent à l'itinérance avec GIREVE

Le 19 janvier 2020 à 10h, Jean-Louis Camus, président du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI), François Brodziak, Président du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) et Bruno Lebrun, Président de GIREVE, ont signé une convention afin de faciliter la visibilité et l'accessibilité des infrastructures de recharge et l'interopérabilité entre les réseaux de recharge à l'échelle Française et Européenne.



Pour rappel le décret 2017-26 du 12 janvier 2017 stipule que tout aménageur d'une infrastructure de recharge ouvert au public doit garantir l'accès à la recharge et le cas échéant, le paiement afférent, par l'intermédiaire de tout opérateur de mobilité qui en fait la demande.

Cette convention vise à permettre la remontée des informations descriptives de la borne ou point de charge des réseaux des syndicats vers la plateforme GIREVE et mettre en œuvre l'itinérance de la recharge entre ces réseaux et d'autres opérateurs.

Le SDEI a déployé sur le département de l'Indre 83 bornes de recharge pour véhicules électriques comprenant chacune 2 points de charge avec un maillage tous les 15 kms et un accès au terminal de paiement par CB sans contact. Pour le Syndicat, l'itinérance est un facteur essentiel de développement de la mobilité électrique qui permet d'accroître l'usage des infrastructures de recharge.

Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité pour 462 des 463 communes de Charente-Maritime, le SDEER s'est engagé dans la construction d'un réseau de 57 bornes de recharge rapide suivant un schéma élaboré avec le Département de la Charente-Maritime, avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

A PROPOS DU SDEI

Le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture d'électricité, représente aujourd'hui les 241 communes du département de l'Indre. En plus du contrôle de concession, le Syndicat met en œuvre différentes missions et compétences au service des communes, le service Energie qui comprend, le groupement d'Achat Energies, les bornes de charge pour véhicules électriques et Le conseil en Energie partagé, Le Service Géomatique avec son système d'informations géographiques et le service Urbanisme en charge de l'instruction de l'application du droit des sols.

www.sdei36.com

A PROPOS DE GIREVE

GIREVE est une plateforme d'interopérabilité grâce à laquelle les opérateurs nouent facilement et rapidement des partenariats. GIREVE construit le lien permettant une véritable itinérance électrique et assure un rôle d'interface contractuelle, technique et opérationnelle entre des systèmes hétérogènes.

www.gireve.com